

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 16/08/2024 - 114221 - 1983 B 00329 - 326 259 629 - SOCIETE GENERALE REAL ESTATE

SOCIETE GENERALE REAL ESTATE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 327.112.367,28 euros
Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
326 259 629 RCS PARIS
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EXPRIMEES DANS UN ACTE
DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit juin, l'Associé unique a signé l'acte dont la teneur suit :

[...]

CINQUIEME DECISION

Démission de la société ERNST & YOUNG et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président, prend acte de la démission de la société ERNST & YOUNG et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, prenant effet à compter de ce jour.

SIXIEME DECISION

Nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société ERNST & YOUNG et Autres

L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président, décide de nommer **PricewaterhouseCoopers Audit**, ayant son siège social au 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société ERNST & YOUNG et Autres, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SEPTIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé unique décide de conférer tous pouvoirs à la société MEDIALEX PARIS sise 4 place du 8 mai 1945, 92532 LEVALLOIS-PERRET, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

* *
*

Fait à PARIS
Le 28 juin 2024

Extrait du procès-verbal des décisions de l'Associé unique exprimées dans un acte en date du 28 juin 2024.
Certifié conforme par le Président de la Société.

De convention expresse valant convention sur la preuve et conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, le signataire convient de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), le signataire s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal par le service DocuSign (www.docusign.com).

Le Président
Monsieur Eric GROVEN

DocuSigned by:

9A9A8BF95C6A4BA...